



Réunion du 17 Février 2020

**Président** : Pascal REBAUD Tél : 06 14 68 55 67  
**Vice-Président** : Joël SIMON Tél : 06 63 69 23 83  
**Conseiller Technique Départemental en Arbitrage** : Aldric CHANCIoux [achancioux@loire.fff.fr](mailto:achancioux@loire.fff.fr) Tél : 07 63 17 10 40  
**Désignations Seniors** : Mustapha BENMESSAOUD Tél : 06 12 56 53 43  
**Désignations assistants ligue** : Franck ANGUAL Tél : 06 64 51 21 67  
**Désignations loisirs** : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27  
**Responsable Observations** : Jean - Pierre BERNE Tél : 06 20 18 00 26  
**Responsable Administratif / Secrétaire** : Denise AZNAR Tél district : 06 82 48 06 96  
**Contrôle Administratif Seniors (impayés)** : Franck ANGUAL Tél : 06 64 51 21 67  
**Intendant CDA** : Daniel DOSNON Tél : 06 79 63 85 28  
**Trésorier** : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27  
**Représentant des Arbitres à la commission de Discipline** : Christian AURAND Tél : 06 98 40 81 79

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur, les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

#### **RAPPEL: PROCEDURE VOIE DE FAIT SUR ARBITRE**

**Devant les derniers évènements graves avec voie de fait (coup) sur arbitre, la CDA et l'UNAF tiennent à rappeler la marche à suivre OBLIGATOIRE dans une pareille situation.**

##### **En cas de COUP à arbitre:**

- L'arbitre doit OBLIGATOIREMENT arrêter définitivement la rencontre.
  - Il doit regagner son vestiaire sous la protection des délégués de club et des 2 capitaines (si possible).
  - Faire tout son possible pour terminer les formalités administratives d'après match (clôturer la FMI).
  - Il demande si possible à être raccompagné à son véhicule par les dirigeants club local.
  - Il doit ensuite en premier lieu et très rapidement à l'issue de son départ du stade se rendre dans un service d'urgence consulté un médecin pour faire constater et attester les traces de coup. Le médecin établira un certificat avec à minima une ITT.
  - Il doit ensuite aller déposer une plainte (le lendemain ou surlendemain est un délai raisonnable) auprès du commissariat ou de la gendarmerie en fournissant le certificat du médecin.
  - Il doit prévenir très rapidement son désignateur, un membre de la CDA ou de la SCJA ainsi qu'une personne de l'UNAF et expliquer les évènements en étant le plus précis possible. Un coup est un coup et pas un "chahutage" ou autre...!
- NOTA: l'arbitre doit avoir l'ensemble des coordonnées téléphoniques de ces personnes avec lui au match.
- Il doit établir un rapport circonstancié détaillé sur le déroulement des faits et l'envoyer à la commission de discipline dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

Dans cette situation, la CDA, Aldric son CTDA et l'UNAF se tiennent à la disposition de l'arbitre pour le soutenir, le reconforter, l'aider (si besoin) à l'établissement du rapport et dans l'accomplissement des différentes démarches... L'arbitre n'est pas seul, il doit le savoir.

Espérant que cette mauvaise série soit terminée et comptant sur les commissions adéquates afin de prendre toutes les mesures disciplinaires liées à de tels évènements.

Soyez rassuré que nous (CDA et UNAF) mettrons tout en œuvre pour la défense des arbitres devant des actes inqualifiables.

Nous vous souhaitons une bonne 2ème moitié de saison.

#### **FORMATION LIGUE**

Les arbitres souhaitant intégrer la prochaine formation Ligue sont priés de se faire connaître auprès du CTDA par Mail à [achancioux@loire.fff.fr](mailto:achancioux@loire.fff.fr).

#### **RAPPEL OBLIGATIONS ARBITRES D1 & D2**



Conformément au règlement intérieur de la CDA il est rappelé aux arbitres de D1 et D2 qu'ils doivent obligatoirement faire 2 accompagnements. Merci de communiquer dès cette semaine vos disponibilités à Aldric afin de répondre à vos obligations. A défaut, tout manquement sera sanctionné d'un malus.

#### STAGES

**Arbitres D1 + Arbitres assistants** : Du vendredi 13 Mars à 18h30 au samedi 14 mars 17h (Andrézieux stade des bullieux).

**Les arbitres suivants sont convoqués au stage du 13 et 14 Mars**

Ms ABBAS Djelloul, ABBACI Mohamed, TOURNEUX Jérôme, PEREY Jérôme, PARISEL Fabrice, CHARRIN Christophe, BOUAZIZ Abdelghani, CARDOSO Georges, BENBELAID Sabry, BENADA Abdelghani, LEBLANC Raphaël, MORAIS DIAS Miguel.

**Les arbitres assistants suivants sont convoqués au stage du 13 et 14 Mars**

Ms BEN KHALIFA Mahjoub, BENSAFI Ali, DAOUDI Hamid, DINIS Claude, MATHLOUTI Makram, TAGHANIMET Ahmed, BENCHADI Medhi, BENMESSAOUD Mustapha, MECHERI Abdelnor, CHERAKRAK Hanafi, KHODJA Kamel, GIRAUDON Christian, KESSOURI Adel, ALCAZAR Julien, JACQUET Michel, TAGAND Fabrice, BEZZAH Nordine, CORNET Jean Michel, DESVERNAY Pascal, LANGLET Flavien, NEHAR Youcef, AKKAR Karim, GACEM Nassim.

**Arbitres D2** : Le samedi 21 Mars de 9h à 16h au DLF.

**Arbitres novices** : Du samedi 16 Mai à 9h au Dimanche 17 Mai à 12h (Andrézieux stade des bullieux)

Les repas et l'hébergement seront pris en charge par la CDA.

#### COURRIERS

M. Benada Abdelghani : Lu noté courrier concernant la rencontre du 9 Février en coupe Valeyre Leger.  
C.S. Hautes Chaumes : Blessure du joueur numéro n° 10 non noté sur la FMI.  
F.C. Luriecquois : Lu noté.  
A.S. du Parc D SP : Lu la CDA reste souveraine sur la désignation des arbitres.  
A.S Pouilly les Nonins : Le nécessaire sera fait pour la rencontre du 22 Février féminine à 8.

#### INDISPONIBILITES

**M. Ould - Mohamed Bachir** : Du 20 au 27 Février.

**M. Langlet Flavien** : Du 7 Février au 1 Mars.

#### CONVOCATION ARBITRE

**M. Saoud Boualem** : Vous êtes convoqué à la Commission des arbitres du district de la Loire le **Lundi 24 Février 2020 à 19h15** pour affaire vous concernant.

**M. Benfredj Moussa** : Vous êtes convoqué à la Commission des arbitres du district de la Loire le **Lundi 2 Mars à 19 h15** pour affaire vous concernant.